

de dollars sur 1969-1970. Si on me le permet, monsieur l'Orateur, j'aimerais consigner ce petit tableau au compte rendu officiel des débats de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Voici le texte du tableau précité.]

	1969-70	1970-71	Augmentation	
	(millions de dollars)			
IRDIA	22.7	30.0	7.3	32.2%
PAIT	4.5	15.5	11.0	245.0%
DIP	25.0	27.3	2.3	9.2%
	52.2	72.8	20.6	39.5%

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, le ministère a établi, dans le passé, cinq programmes destinés à aider la recherche et le développement, et j'ai un autre petit tableau qu'on me permettra peut-être, pour la gouverne de la Chambre, de consigner au hasard. Ce tableau indique l'augmentation des dépenses, au titre de chacun de ces cinq programmes.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Voici le texte du tableau précité.]

Dépenses prévues
1969-1970 1970-1971

1. Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques (IRDIA) Programme du ministère de l'Industrie et du Commerce en vue de stimuler l'activité de recherche et de développement dans l'industrie.	22.7	30.0
2. Programme d'aide à la recherche industrielle (IRAP) Programme du Conseil national de recherches en vue d'accroître l'effectif affecté aux travaux de recherche dans l'industrie.	6.4	7.4
3. Programme de recherche industrielle pour la défense (DIR) Programme du Conseil de recherches pour la défense en vue d'encourager les travaux de recherches dans l'industrie.	4.2	4.5
4. Programme pour d'avancement de la technologie (PAIT) Programme du ministère de l'Industrie et du Commerce en vue de stimuler la mise au point de produits et procédés nouveaux dans l'industrie.	4.5	15.5
5. Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (DIP) Programme du ministère de l'Industrie et du Commerce visant à encourager la mise au point et la fabrication de matériel militaire et non militaire destiné à l'exportation. Proportion consacrée aux travaux de mise au point.	25.0	27.3

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, on révisé évidemment ces programmes-là continuellement en vue de les améliorer. Et en 1968, un groupe interministériel de travail a été institué pour les examiner et recommander des modifications visant à les améliorer. Un examen des conclusions du groupe de travail et des mesures prises à cet égard a été déposé à la Chambre le 20 février 1970. Dans ce rapport, j'indique les changements qui ont été apportés à chacun de ces programmes. Aujourd'hui, nous ne parlerons évidemment que du programme IRDIA.

Le document auquel je viens de me référer est intitulé: «Examen des programmes du

[L'hon. M. Pepin.]

gouvernement fédéral pour l'encouragement de la Recherche, du développement et de l'innovation dans l'industrie manufacturière du Canada» et contient une opinion unanime relativement au programme IRDIA, celui auquel nous aimerions maintenant faire quelques amendements, et je cite le passage de ce rapport concernant ce programme:

Répondant à un besoin permanent, le stimulant général apporté par la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques ne peut qu'encourager l'accroissement de la recherche et du développement. Bien qu'actuellement on ne se propose pas de modifier fondamentalement le programme IRDIA, certains amendements techniques sont nécessaires pour supprimer des ano-